



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 03850

Numéro SIREN : 438 920 530

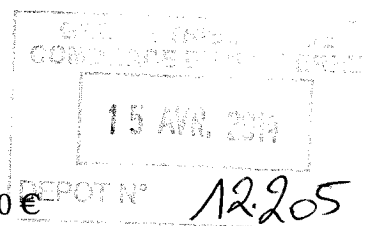
Nom ou dénomination : 2SB

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2014 sous le numéro de dépôt 12205

2SB

Société par actions simplifiée au capital de 38 200 €
Siège social : 139, avenue de Verdun, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

438 920 530 RCS NANTERRE



**TEXTE DES RÉSOLUTIONS VOTÉES AU COURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 21 MARS 2014**

...

**Résolution n° 4 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET
NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT EN REMPLACEMENT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES PARTI À LA RETRAITE**

L'Associé unique renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2020, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société BDO IDF (anciennement dénommée ABPR ÎLE DE FRANCE).

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

la société DYNA AUDIT
dont le siège est situé 35, rue de Rome, 75008 PARIS,
immatriculée au RCS sous le numéro 793 932 823 RCS PARIS,

en remplacement de Monsieur Jean-Paul PAPEIX, parti à la retraite,

pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Commissaire aux comptes titulaire a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat.

Le Commissaire aux comptes suppléant a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat, si celui-ci lui était confié, et a précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

RÉSOLUTION N° 6 - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires aux résolutions adoptées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Fait à ISSY LES MOULINEAUX, le 21 mars 2014
Monsieur Fayçal KABANI
Président